

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric. CORNET) – M. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à M. PIERRE-JUSTIN) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM Marcellin ZAMI – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Maguy BORDELAIS (excusée) – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Ghylaine JEANNE).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES
TRAVAUX DE RÉFECTION DE
LA PISTE ET DE LA PELOUSE
DU STADE DE MONTAUBAN**

CM-2022-3S-DCPA-26

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre notifié à l'entreprise BETA INGENIERIE ;

Vu le projet d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la piste et de la pelouse du stade de Montauban ;

Considérant que le montant prévisionnel du marché de travaux de 1.200 000 euros (HT) a évolué en raison des modifications du programme ;

Considérant que le montant définitif des travaux a été fixé à 2 433 189 euros (HT) ;

Considérant qu'il convient de procéder à la mise à jour du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la piste et de la pelouse du stade de Montauban :

- Le montant initial des travaux s'élevait à 1.200 000,00 euros (HT) ;
- Le montant définitif des travaux s'élève à 2.433 189 euros (HT), ce qui engendre un forfait de rémunération de 176 406.21 euros (HT) ;
- Le montant s'élève à + 57 639.96 euros (HT).

Article 2 : D'autoriser le maire à procéder à la signature de cet avenant.

Article 3 : D'imputer la dépense au budget de la Ville.

Article 4 : Le maire et la trésorière principale de Sainte Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

06 MAI 2022

Et publication ou notification
le

06 MAI 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 28 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville du GOSIER

Hôtel de Ville

Boulevard du Général de Gaulle

97 190 GOSIER

Tel : 0590 84 88 41 / Fax 0590 84 10 39

Représentée par Monsieur le Maire Cédric CORNET

B - Identification du titulaire du marché public

BETA INGENIERIE

F. SITCHARN, Ingénieur INSA

Immeuble GOPAL

Parc d'activité La Providence

97 139 ABYMES

Tél. : 0590 22 47 20 / Fax : 0590 22 47 38

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

Travaux de réfection de la piste et de la pelouse du stade de Montauban au GOSIER

Date de la notification du marché public : 01 août 2013

Montant initial du marché public : 60 000,00 € HT (65 100,00 € TTC)

Montant Avenant n°1 du marché public : 58 766,25 € HT (63 761,38 € TTC)

Montant Marché initial + Avenant n°1 du marché public : 118 766,25 € HT (128 861,38 € TTC)

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les honoraires supplémentaires dus :

- A l'augmentation de la masse des travaux à la demande de la Maîtrise d'ouvrage (création d'un couloir supplémentaire...) sur l'ensemble de la mission.
- Au dépassement du délai d'exécution des travaux imputable à l'entreprise (Le délai contractuel initial est de 9 mois). Les honoraires supplémentaires, générés par ce dépassement de délai, portent uniquement sur la mission DET.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E – Définition du montant de l'avenant**E-1 – Honoraires supplémentaires dus à l'augmentation de la masse des travaux**

Total définitif des travaux : 2 433 189 € HT

Taux de rémunération : 5%

Forfait de rémunération : 121 659,45 € HT, se décomposant comme suit :

MISSIONS	TAUX	MONTANTS € HT
DIAG	10,00%	12 165,95 €
AVP	15,00%	18 248,92 €
PRO	25,00%	30 414,86 €
ACT	7,00%	8 516,16 €
VISA	7,00%	8 516,16 €
DET	30,00%	36 497,84 €
AOR	6,00%	7 299,57 €
TOTAUX	100,00%	121 659,45 €

E-1 : 121 659,45 € - 118 766,25 € = 2 893,20 € HT**E-2 – Honoraires supplémentaires sur la mission DET dus au dépassement du délai d'exécution**

Le délai d'exécution des travaux prévu initialement est de 9 mois, soit 40 semaines. A raison d'une réunion de chantier hebdomadaire à minima, la mission DET générerait 40 réunions de chantier pour un total de 36 947,84 € HT.

A ce jour, 87 réunions de chantier ont été réalisées. L'achèvement total des travaux est envisagé pour fin octobre 2021.

Sur une base de 100 réunions de chantier (soit 13 restantes), nous estimons la rémunération supplémentaire de la mission DET à 54 746,76 € HT.

E-2 = 54 746,76 € HT**F – Nouveau montant du marché**

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.) Non Oui

Montant du présent avenant 2 : E1 + E2 = 57 639,96 € HT

Nouveau montant du marché public : Marché Initial + Avenant 1 + Avenant 2

Marché Initial HT : 60 000,00 €

Avenant 1 HT : 58 766,25 €

Avenant 2 HT : 57 639,96 €

Nouveau montant marché HT : 176 406,21 €

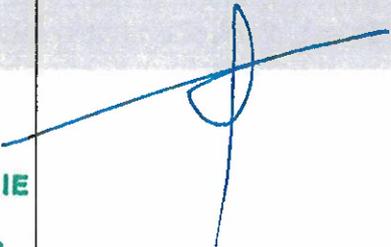
TVA : 8,50% 14 994,53 €

Nouveau montant marché TTC : 191 400,74 €

Répartition du nouveau montant marché

MISSIONS	TAUX	MONTANTS € HT
DIAG	10,00%	12 165,95 €
AVP	15,00%	18 248,92 €
PRO	25,00%	30 414,86 €
ACT	7,00%	8 516,16 €
VISA	7,00%	8 516,16 €
DET	30,00%	91 244,60 €
AOR	6,00%	7 299,57 €
TOTAUX	100,00%	176 406,21 €

G - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Freddy SITCHARN, Gérant de BETA INGENIERIE	29 juillet 2021  EURL BETA INGENIERIE Direction Immeuble GOPAL Parc d'Activités - La Providence - Dothémare - 97139 LES ABYMES Siret : 478 126 728 00033 - APE: 7112B	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

H - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Monsieur Le Maire

Cédric CORNET

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

EURL BETA INGENIERIE
Direction
Immeuble GORAL
Case d'Accueil - La Providence
Châtelleraie - 41120 LES ARMOISES
Tél : 02 47 52 45 00 23 - Fax : 02 47 52 45 00 24

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

6

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n 2 au marché de maitrise d'oeuvre pour les travaux de réfection de la piste et de la pelouse du stade de Montauban

Date de transmission de l'acte : 06/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2022

Numéro de l'acte : CM20223SDCPA26 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220428-CM20223SDCPA26-DE

Date de décision : 28/04/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants